Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213500465-20260320-2026_010-DE

Département d'ILLE-ET-VILAINE
Commune de Les BRULAIS 35330

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 Mars 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15

Vote	
A la majorité des suffrages exprimés	
Pour :	15
Contre :	0
Abstention :	0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Ille-et-Vilaine
Le : 23/03/2026
Et
Publication ou notification du : 23/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à 19 heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis à la salle associative et citoyenne de la commune sous la présidence de Monsieur Hugues RAFFEGEAU. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été adressées par le maire sortant, Monsieur Hugues RAFFEGEAU, et elles ont été transmises par mail aux conseillers municipaux le 16 mars 2026. Un affichage a été fait sur la vitrine extérieure devant la mairie le même jour.

Présents : M RAFFEGEAU Hugues, Maire, M BARRE Emmanuel, Mme BERTHIER Karen, Mme BRUNARD Chrystèle, M DANION Dominique, Mme DELEPIERRE Sokun-Théavy, M DUHEN Eric, Mme FLAGEUL Marie-Emmanuelle, Mme GOUSSAIN Marie-Rose, Mme GROUX Claudie, M LECLERC Olivier, M LEGENDRE Jérôme, M MENOU Alain, Mme PHILIPPE Sylvie et M ROLLAND Yannick.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Rose GOUSSAIN

N°2026/010 – *INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE* – ELECTION DES ADJOINTS

CONSIDERANT les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

CONSIDERANT que sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

CONSIDERANT que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7-2 ;

VU les résultats du scrutin relatif à l'élection des adjoints, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Vu la candidature de la liste proposée par M Olivier LECLERC comprenant avec lui Mme Chrystèle BRUNARD et M Yannick ROLLAND,

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise :

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213500465-20260320-2026_010-DE

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- **1er tour de scrutin**

  - Nombre de bulletins (enveloppes déposées) :
  - Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du Code électoral) :
  - Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du Code électoral) :
  - Nombre de suffrages exprimés :
  - Majorité absolue :
  - Ont obtenu : Liste menée par M Olivier LECLERC 15 voix

Monsieur Olivier LECLERC a été proclamé Premier Adjoint.

Madame Chrystèle BRUNARD a été proclamé Deuxième Adjointe.

Monsieur Yannick ROLLAND a été proclamé Troisième Adjoint.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Pour extrait conforme,
En Mairie le 23 mars 2026

Le Maire,
Hugues RAFFEGEAU